

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur le Maire Philippe EMMANUEL**.

Date de la convocation : 23 septembre 2022

En exercice : 29

Présents : 26 ; puis 27 à partir du point 8.1

Votants : 29

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL – BUCHER – MENGELLE-TOUYA – RAMALHO – MAGNIER – NOVILLO – SELLEM – STOOS – HOURTOLOU – D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – BOYE – LE GUELLAUT – POLLION – GAMPACKAT – BERNARD – LESQUELIN – LE DOUAREC – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB – LE PAVEC – GISQUET (à partir du point 8.1) – MARTEAU – LOTODE – DEPRES.

ABSENTS EXCUSES :

Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Monsieur EMMANUEL.

Madame DEFRANCE avait donné pouvoir à Madame D'ASTA.

Monsieur GISQUET avait donné pouvoir à Monsieur LE PAVEC.

ADMINISTRATION

Désignation d'un référent « incendie et secours »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de désigner un référent « incendie et secours », en vertu du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.
Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

⇒ **VALIDE** la désignation de Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA comme référent « incendie et secours ».

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit

Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Acte exécutoire

Affichage le :

11 OCT. 2022

Le Maire



Philippe EMMANUEL